

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
<b>1. FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX</b>						
a. Mandat et Objectifs	<p>Les ressources du Fonds sont destinées à promouvoir :</p> <p>a. les cultures en tant que sources de connaissances, de sens, de valeurs et d'identité ;</p> <p>b. le rôle de la culture pour le développement durable ;</p> <p>c. la créativité artistique sous toutes ses formes, dans le respect de la liberté d'expression ;</p> <p>d. la coopération culturelle régionale et internationale.</p> <p>À cette fin, le FIPC apportera une aide financière en vue de soutenir :</p> <p>a. les projets culturels et artistiques de créateurs dans les pays en développement ;</p> <p>B des stratégies et des programmes en matière de culture et de développement ;</p> <p>c. le renforcement de mécanismes, de structures et d'équipements nationaux dont l'objectif est de soutenir les activités culturelles et les créateurs artistiques dans les pays en développement ;</p> <p>d. l'organisation d'échanges pour</p>	<p>Le PISF vise à intensifier la coopération intergouvernementale pour le renforcement des capacités nationales en matière de sciences fondamentales et d'enseignement des sciences par le biais d'actions d'envergure spécifiques à chaque région, menées par un réseau de centres d'excellence ou de référence nationaux, régionaux et internationaux en sciences fondamentales.</p> <p>Il est créé par les présents Statuts un Conseil scientifique, ci-après dénommé le « Conseil », en tant que Comité consultatif de catégorie V chargé d'assurer le suivi du PISF et de conseiller le Directeur général sur ce point.</p> <p>Conformément aux règles applicables aux comités consultatifs, les rapports du Conseil sont adressés au DG, qui décide de l'usage qu'il convient d'en faire. Le Conseil exécutif est tenu informé des résultats des travaux du Comité par le DG.</p>	<p>La décision adoptée par la Commission des Sciences exactes et naturelles de la Conférence générale lors de sa 38e session a entériné la fusion entre le Programme international de géosciences (PICG) et les géoparcs mondiaux UNESCO.</p> <p><u>PICG</u> PICG) est une initiative conjointe de l'UNESCO et de l'UISG (Union internationale des sciences géologiques), dans le cadre du PIGG.</p> <p>Les objectifs principaux du PICG sont de faciliter la collaboration internationale entre les scientifiques du monde entier pour la recherche consacrée aux problèmes géologiques, en particulier la collaboration entre des acteurs issus de pays industrialisés et d'autres issus de pays en développement. Grâce à des efforts de recherche, des réunions, des missions sur le terrain et des ateliers, réalisés conjointement et sur le long terme, le PICG a pour ambition de promouvoir l'utilisation des géosciences pour répondre à des enjeux mondiaux, notamment, entre autres, ceux liés au développement durable, à la santé et à la sécurité de l'humanité, et à la réduction des effets néfastes des</p>	<p>Le mandat et les objectifs du CIB sont présentés à l'Article 2 de ses Statuts :</p> <p>1. Les fonctions du CIB sont les suivantes:</p> <p>(a) il favorise la réflexion sur les enjeux éthiques et juridiques des recherches dans les sciences de la vie et de leurs applications, et encourage l'échange d'idées et d'information, notamment par l'éducation ;</p> <p>(b) il encourage des actions de sensibilisation de l'opinion, des milieux spécialisés et des décideurs, publics et privés, intervenant dans le domaine de la bioéthique ;</p> <p>(c) il coopère avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales concernées par les questions posées par la bioéthique ainsi qu'avec les comités nationaux et régionaux de bioéthique et instances assimilées ;</p> <p>(d) conformément à l'article 24 de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, ci-après nommée « la Déclaration » : (note : cette fonction s'étend aussi à la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines (Article 25), et à la Déclaration universelle sur la</p>	<p>Le mandat et les objectifs de la COMEST sont présentés à l'Article 2 de ses Statuts :</p> <p>La Commission est chargée de conseiller l'Organisation sur son programme en matière d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies. Elle aura également pour mandat:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'être un forum intellectuel d'échange d'idées et d'expériences;</li> <li>• de déceler, sur cette base, les signaux précurseurs de situations à risques ;</li> <li>• de remplir, à ce titre, un rôle de conseil auprès des décideurs ;</li> <li>• de favoriser le dialogue entre les communautés scientifiques, les décideurs et le grand public.</li> </ul>	<p>En 1981, suite à une recommandation du Conseil exécutif de 1978 (décision 4.2 II, 104 EX/SR.35), la Conférence générale a décidé, lors de sa vingt-et-unième session, de transformer le Comité exécutif de la Campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie,1 en Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire (Résolution 21 C/ 4/11). Par sa transformation en comité directeur de la campagne nouvellement établie, la poursuite de son travail fructueux ne pouvait être que garantie.</p> <p>Le Comité exécutif (règles de procédure) a été mis en place afin de conseiller la Directrice générale sur toutes les questions qui pourraient être soulevées dans le cadre des actions menées pour l'établissement des musées, quant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la coordination des travaux pour leur planification et leur construction,</li> <li>• l'affectation de sommes du Fonds-en-dépôt et d'activités promotionnelles à utiliser à cette fin.</li> </ul> <p>Depuis lors et à travers dix-huit sessions, le Comité exécutif s'est révélé être un outil efficace de coordination de la Campagne et de l'affectation des fonds. L'inauguration à Assouan en 1997, du Musée de la Nubie récompensé par des prix a constitué un des points culminants de cette entreprise. Le Comité symbolise une détermination commune de protéger et de transmettre cet héritage, en tant que source de compréhension mutuelle, de créativité et de</p>

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparc (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
	favoriser la coopération internationale.		<p>catastrophes naturelles et de l'extraction des ressources. Le PICG concentre ses efforts sur 5 thèmes d'étude en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Géodynamique : contrôle de notre environnement</li> <li>* Changement climatique : preuves provenant de données géologiques</li> <li>* Géorisques : diminution des risques</li> <li>* Hydrogéologie : géoscience du cycle de l'eau</li> <li>* Ressources de la Terre : pérennité de notre société</li> </ul> <p>Le PICG a 4 objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer notre compréhension des facteurs géoscientifiques ayant un impact global sur l'environnement afin d'améliorer les conditions de vie humaines ;</li> <li>* Élaborer des méthodes plus efficaces pour la recherche et l'exploitation durable des ressources naturelles minières, énergétiques et hydriques souterraines ;</li> <li>* Améliorer la compréhension des concepts et processus géologiques d'importance globale, en mettant notamment l'accent sur les problématiques à caractère social ; et</li> <li>* Optimiser les normes, méthodes et techniques de recherche géologique, y compris le transfert des</li> </ul>	<p>bioéthique et les droits de l'homme (Article 25))</p> <p>(i) il contribue à la diffusion des principes énoncés dans la Déclaration et à l'approfondissement des questions que posent leurs applications et l'évolution des techniques en cause ;</p> <p>(ii) il organise, en tant que de besoin, toute consultation utile avec les parties concernées telles que les groupes vulnérables ;</p> <p>(iii) il formule, suivant les procédures statutaires de l'UNESCO, des recommandations à l'intention de la CG et des avis quant au suivi de la Déclaration, et il identifie les pratiques qui pourraient être contraires à la dignité humaine.</p> <p>2. Le CIB décide de son programme de travail, qui doit être rendu public. Le programme de travail du CIB comprend toute question inscrite par le DG ou le Conseil exécutif. Le CIB tient compte des vues du Comité intergouvernemental, ci-après défini à l'article 11, concernant ce programme.</p>		dynamisme, ce qui constitue précisément la mission de l'UNESCO.

**Matrice des Co-Présidents**

**Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)**

**Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX**

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparc (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>connaissances géologiques et géotechniques entre les pays industrialisés et en développement. Les objectifs du PIGG sont remplis à travers la réalisation de projets distincts.</p> <p>Le PIGG tire sa force des origines populaires de ses projets, de leur durée de vie limitée (5 ans) et de leur évaluation régulière et rigoureuse réalisée par des pairs. Les projets se développent le plus souvent partir d'activités préexistantes au sein des pays participants et obtiennent des financements supplémentaires de la part d'agences gouvernementales et autres. Les projets soumis doivent apporter la preuve de leur intérêt pour la société, répondre au défi du renforcement des capacités dans les pays en développement, mettre l'accent sur l'éducation et la formation, en ciblant en particulier les groupes sous-représentés (par exemple, les jeunes, les femmes, les minorités ethniques, etc.). Les projets du PIGG doivent inclure un contenu scientifique de haute qualité, d'importance internationale et revêtant un intérêt pour la société. Ils doivent faire appel à une coopération interdisciplinaire et internationale impliquant des scientifiques issus de pays</p>			

**Matrice des Co-Présidents**

**Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)**

**Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX**

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>en développement. Ils doivent également apporter des bénéfices à court terme et à long terme en matière de géoscience et/ou pour la société.</p> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u>            Les géoparcs mondiaux UNESCO, au sein du PIGG, sont le mécanisme de coopération internationale par lequel les sites ayant un patrimoine géologique de portée internationale se soutiennent mutuellement pour associer les communautés locales à la sensibilisation à ce patrimoine et opter pour une approche de développement durable des sites, à travers une démarche de conservation du patrimoine « partant de la base ». Par l'intermédiaire du PIGG, ces sites peuvent faire acte de candidature auprès de l'UNESCO pour être désignés en tant que géoparcs mondiaux UNESCO, en s'appuyant sur le mandat plus large de l'Organisation.            Un géoparc mondial UNESCO doit avoir une portée géologique internationale, évaluée de façon indépendante par des scientifiques professionnels spécialisés dans le domaine des sciences de la Terre concerné. Les géoparcs mondiaux UNESCO sont des lieux vivants, des paysages exploités où la science et les</p>			

**Matrice des Co-Présidents**

**Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)**

**Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX**

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>communautés locales s'engagent de façon à tirer des bénéfices mutuels. L'éducation, à tous les niveaux, est au cœur du concept de géoparc mondial UNESCO. Des chercheurs universitaires jusqu'aux groupes communautaires locaux, les géoparcs mondiaux UNESCO favorisent la sensibilisation à l'histoire de la planète telle qu'il est possible de la lire dans les roches, les paysages et les processus géologiques en cours. Ils promeuvent également les liens entre les richesses géologiques des sites et tous les autres aspects de leur patrimoine naturel et culturel, en montrant clairement que la géo-diversité est le fondement de tous les écosystèmes et de l'interaction humaine avec le paysage. Les géoparcs mondiaux UNESCO contribuent à la réalisation des objectifs de l'Organisation en promouvant la géologie et la science, mais aussi en concourant plus largement à l'accomplissement du mandat de l'UNESCO, au travers de l'éducation, de la culture et de la communication.</p>			
b. Objectifs précis pour l'exercice biennal en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et tenue des sessions annuelles du Conseil d'administration (2016, 2017)</li> <li>- Lancement de l'appel à projets (2016)</li> </ul>	Renforcer les capacités scientifiques des États membres par le biais d'actions collaboratives et la création de réseaux.	<p><u>PICG:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par l'intermédiaire des projets du PICG, les géoscientifiques des pays en développement mettent en valeur leurs capacités en matière de géosciences et</li> </ul>	Oui	Oui	Les 17 <sup>e</sup> (10-12/06/2009-Caire) et 18 <sup>e</sup> (27/03/2015 - Paris) sessions du Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC) au Caire, ont recommandé à l'UNESCO de

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une évaluation du Fonds (2016)</li> <li>- Mise en œuvre des projets auxquels un co-financement est accordé lors des 5e et 6e sessions ordinaires du Conseil d'administration du FIPC (2016-2017)</li> </ul>		<p>travaillent et coopèrent dans le cadre d'échanges Nord-Sud et Sud-Sud. La moitié des États membres ayant des scientifiques ressortissants impliqués dans des projets du PICG en 2017 sont des pays en développement. Un nombre significativement plus élevé (par opposition au pourcentage) de scientifiques, y compris ceux agissant en qualité de chefs de projet, sont issus de pays en développement et participent à des projets plus importants et plus nombreux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La sensibilisation des États membres et de la communauté géoscientifique internationale dans son ensemble au PICG et au rôle de la recherche en géoscience favorisée par le Programme contribue à la mise en valeur des capacités scientifiques des États membres et participe de ce fait à la construction d'économies durables. La présentation du PICG lors du 35e Congrès géologique international qui s'est tenu en 2016 au Cap, en Afrique du Sud, a été un véritable succès.</li> </ul> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u> Le concept de géoparcs mondiaux a été adopté par les</p>			<p>poursuivre son assistance aux autorités égyptiennes dans le développement du NMEC et du Musée d'Assouan en leur donnant des avis d'experts, notamment en matière de gestion des projets et de formation du personnel dans tous les domaines relatifs à la gestion des musées, à la planification opérationnelle, à la sécurité, à l'aménagement paysager, à l'éducation, à la conservation, à la programmation publique et à la conception d'expositions.</p> <p>Un plan de travail a été signé entre le bureau de l'UNESCO au Caire et le Ministère égyptien des Antiquités et porte sur les activités devant être mises en œuvre au NMEC pendant l'exercice biennal en cours, avec pour objectif principal d'aider le Musée dans sa préouverture et dans la préparation de l'exposition temporaire sur 4 œuvres artisanales en Égypte à travers les siècles. Les activités mises en œuvre se divisent en plusieurs composantes : l'assistance technique, la formation et le renforcement des capacités, l'établissement des partenariats, ainsi que l'approvisionnement. La préouverture du Musée est prévue pour février 2017.</p> <p>Une partie du Musée sera ouverte au public en février 2017. Les conditions de la préouverture du NMEC ont été remplies grâce au soutien et à l'expertise technique de l'UNESCO dans l'organisation d'une grande exposition sur des siècles d'artisanat en Égypte ainsi que dans la production du catalogue des expositions. Toutefois, les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et d'approvisionnement restent à mener</p>

**Matrice des Co-Présidents**

**Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)**

**Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX**

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>États membres et les communautés locales qui ont commencé à mettre en œuvre ce programme par le biais d'une coopération avec le réseau mondial des géoparcs et l'UNESCO.</p> <p>Au moins 20 États membres ont déjà mis en place de nouveaux géoparcs mondiaux UNESCO et le Programme cible la création de nouveaux géoparcs UNESCO dans les régions du monde actuellement sous-représentées</p>			<p>pendant l'exercice biennal en cours, en particulier dans les domaines suivants : 1) technologies de l'information et de la communication (plan directeur informatique, site Internet et collecte de données) ; 2) sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, soutien à l'acquisition de la collection du patrimoine immatériel ; 3) sensibilisation et réalisation de vidéos ; 4) signalisation à l'intérieur et à l'extérieur du Musée ; 5) acquisition d'équipements et de matériels spécialisés pour les laboratoires, pour la documentation et le registre des collections à des fins de conditionnement, de transport, de conservation et de suivi des collections lors de leur entrée dans les espaces de stockage du Musée, etc.</p> <p>Dans le domaine du renforcement des capacités, plusieurs initiatives ont certes déjà vu le jour pour la formation technique dans des institutions à l'étranger ainsi que des formations et ateliers sur site, mais il reste beaucoup à faire pour la formation du personnel nouvellement recruté et du personnel technique pendant l'exercice biennal.</p> <p>Le NMEC abritera la plus grande collection de momies, raison pour laquelle un renforcement des capacités accru est nécessaire pour l'organisation de séminaires sur la manipulation et la conservation des momies et des restes humains ; de formation sur la sécurité, la sécurité en cas d'incendie et l'évacuation des locaux ; d'un atelier sur le thème « Archéobotanique égyptienne : état des lieux et perspectives futures », et d'un atelier sur l'analyse des restes humains.</p>

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
						D'autres activités qui restent à effectuer ont trait à l'aménagement paysager, étant donné l'importance de la création d'aires culturelles autour du lac et près du musée ; et au soutien à l'équipe de gestion du NMEC dans la conception d'une exposition/d'un plan d'activité afin d'assurer un développement durable de la salle d'exposition provisoire.
c. Nombre de membres et durée du mandat des membres	Le Fonds est géré par un Conseil d'administration composé de 8 membres désignés par le DG, sur la base d'une répartition géographique équitable. Les membres désignés sont des personnalités éminentes et indépendantes dont les compétences et réalisations dans les domaines de l'art et de la culture sont reconnues au niveau international. 2 membres du Conseil d'administration sont issus des pays donateurs. Les membres du Conseil d'administration siègent à titre personnel. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de 4 ans. Lors de la constitution initiale du Conseil, trois membres ont été désignés pour un mandat de 2 ans. Les mandats sont immédiatement renouvelables pour une période de 4 ans. À l'issue	Le Conseil du PISF se compose de 30 membres au maximum nommés par le DG de l'UNESCO pour une période de trois ans et rééligibles une fois. Ils sont désignés après consultation des commissions nationales pour l'UNESCO et des principaux partenaires de l'Organisation dans le domaine des sciences fondamentales, comme l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS) et le Conseil international pour la science (CIUS) et ses unions scientifiques particulièrement spécialisées dans les disciplines des sciences fondamentales.	<u>PICG:</u> Le Conseil du PICG est composé de 6 membres ordinaires ayant droit de vote. Ils sont nommés pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois. Le DG de l'UNESCO et le Secrétaire général de l'UISG, ou leurs représentants, sont membres de droit du Conseil, sans droit de vote. Comité scientifique : le Conseil du PICG définit le mandat du Comité scientifique. En moyenne, le Comité scientifique du PICG se compose de 50 à 60 membres (10 à 12 membres par thème d'étude du PICG). Ils sont nommés pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u> Le Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO est composé de 12 membres ordinaires ayant droit de vote, nommés par le DG de l'UNESCO sur recommandation du Réseau mondial des géoparcs (GGN) et des États membres. En outre, le DG de l'UNESCO, le Président du	En vertu de l'Article 3 de ses Statuts, le CIB compte 36 membres, nommés par le DG. L'Article 6 desdits Statuts énonce que le mandat des membres du CIB est de 4 ans, et qu'il est renouvelable au maximum une fois.	En vertu de l'Article 3 de ses Statuts, la COMEST compte 18 membres nommés par le DG pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois. Les présidents des 5 programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO (COI, MAB, MOST, PICG et PHI), du CIB et du CIGB, ainsi que ceux du CIPSH, du CISS, du CIUS et de la Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux sont invités à participer aux travaux de la Commission (en qualité de membres <i>ex-officio</i> )	Le Comité exécutif est constitué de 15 membres nommés par les 15 États membres, élus par la Conférence générale de l'UNESCO pour un mandat de deux ans renouvelable jusqu'à l'aboutissement des deux projets. Depuis la création de ce Comité en 1981, il a tenu 18 sessions, la première ayant eu lieu au siège de l'UNESCO les 5 et 6 février 1981, et la dernière en date s'étant tenue à Paris le 27 mars 2015. Depuis 2009, les sièges des 15 États membres du Comité exécutif ne sont pas tous pourvus. Seuls 5 pays (la République Tchèque, l'Égypte, la France, le Soudan et la Suisse) ont été élus par la Conférence générale de l'UNESCO siégeant en sa trente-septième session. Les membres actuels du Comité sont la République Tchèque, l'Égypte, la France, le Soudan et la Suisse.



## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparc (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
	du 2 <sup>nd</sup> mandat, les membres ne peuvent plus être nommés au Conseil. Le Conseil d'administration élit son Président et 2 Vice-présidents parmi les 6 personnalités indépendantes non issues des pays donateurs. Le Président et les 2 Vice-présidents sont élus pour un mandat de 2 ans, renouvelable 2 fois.		GGN, le Secrétaire général de l'UISG et le DG de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ou leurs représentants, sont membres de droit du Conseil, sans droit de vote. Les membres ordinaires du Conseil des géoparc mondiaux UNESCO sont nommés pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois.			
d. Les membres sont-ils organisés par groupes électoraux?	Oui. 6 des 8 membres du Conseil d'administration représentent chacun des six groupes électoraux. Les deux autres membres du Conseil d'administration représentent les pays donateurs.	Non	<u>PICG:</u> Tous les membres siègent à titre personnel, et non en tant que représentants de leurs États respectifs ou d'autres entités affiliées. Ils sont tenus d'éviter tout conflit d'intérêts, et ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions de gouvernements ou d'autres autorités. L'ensemble des membres du Conseil et du Comité scientifique du PICG sont sélectionnés à partir des propositions de nomination soumises par les Comités nationaux du PICG, le Secrétariat et les Commissions nationales de l'UNESCO, les organisations et/ou les Comités nationaux participant activement à l'UISG ainsi que les organisations qui lui sont affiliées, et d'autres organisations apportant une contribution financière au PICG. Les 6 membres ordinaires du Conseil du PICG sont nommés	Les membres sont des experts indépendants qui ne se répartissent donc pas en groupes électoraux ; le DG veille néanmoins à ce que des experts de tous les groupes électoraux soient représentés au sein du Comité.	Les membres sont des experts indépendants qui ne se répartissent donc pas en groupes électoraux ; le DG veille néanmoins à ce que des experts de tous les groupes électoraux soient représentés au sein de la Commission.	Oui

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>d'un commun accord par le DG de l'UNESCO et le Président de l'UISG.</p> <p>Le Conseil du PICG est responsable de la sélection des membres du Comité scientifique.</p> <p>Néanmoins, le processus de sélection des nouveaux membres du Conseil et du Comité scientifique du PICG tient compte d'une répartition géographique équitable et de l'égalité des sexes.</p> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u> Les 12 membres ordinaires du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO siègent à titre personnel, et non en tant que représentants de leurs États respectifs ou d'autres entités affiliées. Ils sont tenus d'éviter tout conflit d'intérêts, et ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions de gouvernements ou d'autres autorités.</p> <p>Les 12 membres du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO sont nommés par le DG de l'UNESCO sur recommandation du Réseau mondial des géoparcs (GGN) et des États membres.</p> <p>Les membres du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO sont désignés en tenant compte d'une répartition géographique équitable et de l'égalité entre les sexes.</p>			
e. Capacité intergouvernement	Les membres du Conseil d'administration siègent à	Les membres nommés au Conseil du PISF sont des	<u>PICG</u> :	En application de l'Article 3 des Statuts, les membres du CIB sont	En application de l'Article 3 des Statuts, les membres de la COMEST	Le Président du Comité international et son Rapporteur sont désignés à titre

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
ale ou personnelle/capacité d'expert	titre personnel. Ce sont des personnalités éminentes et indépendantes dont les compétences et réalisations dans les domaines de l'art et de la culture sont reconnues au niveau international.	scientifiques participant activement à des travaux en sciences fondamentales en rapport avec les objectifs du PISF dans les domaines de la recherche, de l'enseignement scientifique, de la gestion scientifique et de la promotion de la coopération internationale, qui sont choisis compte tenu d'une répartition géographique équitable, de la participation de femmes scientifiques et de l'implication d'organisations scientifiques internationales non gouvernementales – principaux partenaires avec lesquels l'UNESCO a signé un accord de coopération dans le cadre du PISF (voir l'article 5.2). Tous les membres du Conseil sont des spécialistes qui siègent à titre personnel.	Les membres du Conseil du PICG et du Conseil scientifique sont des experts de haut niveau activement engagés dans les thématiques de recherche scientifique liées aux objectifs du PICG.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Les membres ordinaires nommés au Conseil sont des experts de haut niveau choisis pour leur expérience avérée et leurs qualifications scientifiques ou professionnelles dans des domaines pertinents.	des experts indépendants intervenant à titre individuel.	sont des experts indépendants agissant à titre individuel.	personnel. L'élection des membres du Comité doit assurer une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde.
f. Objectifs et les méthodes de travail ont-ils été présentés au Président et/ou aux États membres?	Le Règlement intérieur du FIPC a été adopté par le Conseil d'administration du FIPC lors de sa première session ordinaire (2012).	Oui, il existe un règlement intérieur.	<u>PIGG</u> : Une présentation des travaux et méthodes de travail, contenant les liens permettant d'accéder aux Statuts complets du PIGG et aux Directives opérationnelles pour le PICG, est incluse dans les documents envoyés lors de l'appel à candidatures en vue de la désignation de nouveaux membres du Conseil du PICG. Le courrier d'invitation à la session annuelle du Conseil du PICG envoyé à tous les États membres et Membres associés de l'UNESCO contient également une brève	Tous les membres du Comité reçoivent tous les deux ans une formation sur les travaux menés et les méthodes de travail.	Tous les membres de la COMEST reçoivent tous les deux ans une formation sur les travaux menés et les méthodes de travail.	Des séances d'information / d'introduction complètes au travail du Comité sont organisées par le Secrétariat du Comité pour le Président et le Rapporteur, sur une base régulière et avant les sessions du Comité international.

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>présentation du Programme. Au début de la session publique annuelle, quelques diapositives de présentation sont projetées par les membres du Conseil du PICG.</p> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Une présentation des travaux et méthodes de travail, contenant les liens permettant d'accéder aux Statuts complets du PIGG et aux Directives opérationnelles pour les géoparcs mondiaux UNESCO, est incluse dans les documents envoyés lors de l'appel à candidatures en vue de la désignation de nouveaux membres du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO. L'appel à candidatures est également diffusé auprès des États membres.</p>			
g. Des observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou à prendre la parole?	Les donateurs du Fonds peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration, en tant qu'observateurs, sans droit de vote. Le Conseil d'administration peut inviter des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à assister à ses réunions en qualité d'observateurs.	Un certain nombre de partenaires est invité à participer aux réunions du Conseil du PISF et a le droit de prendre la parole.	<p><u>PIGC</u> : Tous les États membres et les Membres associés de l'UNESCO ainsi que les organisations adhérentes de l'UISG qui le souhaitent peuvent envoyer des observateurs. L'Organisation des Nations Unies ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent envoyer des représentants aux sessions du Conseil. Les représentants du Comité scientifique peuvent</p>	Les observateurs sont autorisés à participer aux réunions publiques du CIB (Article 4 de ses Statuts). Le Président leur donne la parole si le temps imparti le permet.	Les observateurs sont autorisés à participer aux séances publiques de la COMEST (Article 4 de ses Statuts). Le Président leur donne la parole si le temps imparti le permet.	Les représentants des États membres de l'UNESCO qui ne sont pas parties au Comité et les missions permanentes d'observation dépêchées auprès de l'UNESCO peuvent prendre part aux travaux du Comité en qualité d'observateurs, de même que des observateurs des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales. Tout observateur qui souhaite prendre la parole devant le Comité doit préalablement obtenir l'autorisation du Président. L'observateur n'a pas le droit de vote.

**Matrice des Co-Présidents**

**Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)**

**Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX**

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparc (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>également assister aux sessions du Conseil conformément aux dispositions prises par l'UNESCO et l'UISG. Les observateurs des organisations scientifiques internationales intéressées peuvent être invités à assister aux sessions du Conseil conformément aux règles et règlements en vigueur à l'UNESCO et à l'UISG. Les observateurs sont encouragés à prendre la parole et à poser des questions ou faire part de leurs remarques au cours de la session publique annuelle. Cependant, les représentants et observateurs de disposent pas du droit de vote.</p> <p><u>Géoparc mondiaux UNESCO :</u> Les États membres et Membres associés de l'UNESCO peuvent envoyer des observateurs aux sessions du Conseil. L'Organisation des Nations Unies ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent envoyer des représentants aux sessions du Conseil. Les observateurs ont le droit d'assister aux réunions du Conseil des géoparc mondiaux UNESCO et de prendre la parole, poser des questions et faire part de leurs</p>			

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			remarques. Cependant, les représentants et observateurs de disposent pas du droit de vote.			
h. Fréquence et durée des réunions	Le Conseil d'administration se réunit en session ordinaire une fois par an pour 2 jours. Il peut se réunir en session extraordinaire par le biais de moyens électroniques sur convocation du DG de l'UNESCO ou à la demande écrite de la majorité simple de ses membres.	Le Conseil se réunit au moins une fois par an à l'invitation de l'UNESCO. Si nécessaire, il peut fournir des services consultatifs en utilisant des moyens électroniques de communication.	<p><b>PICG :</b> Au moins une réunion par an à l'invitation de l'UNESCO ou de l'UISG.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en moyenne, deux jours de session fermée pour le Conseil et le Bureau du PICG</li> <li>- une demi-journée de session publique avec le Conseil et le Bureau du PICG ainsi que les observateurs. Tous les États membres et les Membres associés de l'UNESCO ainsi que les organisations adhérentes de l'UISG qui le souhaitent peuvent envoyer des observateurs. L'ONU ainsi que les autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent également envoyer des représentants aux sessions du Conseil.</li> </ul> <p><b>Géoparcs mondiaux UNESCO :</b> Le Conseil se réunit en session ordinaire tous les ans, si possible au cours d'une conférence régionale ou internationale sur les géoparcs mondiaux UNESCO. En général, la session dure 2 jours.</p>	Le CIB se réunit annuellement dans le cadre de sessions ordinaires (d'une durée de 4 à 5 jours). Le CIB et le CIGB se réunissent en sessions conjointes une fois tous les deux ans (durée de la session : entre 1 journée et 1 journée et demie, organisée compte tenu de la session ordinaire du CIB). Les groupes de travail du CIB se réunissent par ailleurs une fois par an entre les sessions ordinaires si des fonds du budget ordinaire sont disponibles, ou si un pays ou une institution hôte peuvent être trouvés (durée : 2 à 3 jours).	La COMEST se réunit tous les deux ans dans le cadre de sessions ordinaires (d'une durée de 4 à 5 jours). Elle convoque généralement des sessions extraordinaires (d'une durée de 4 à 5 jours) les années sans session ordinaire. Les groupes de travail de la COMEST se réunissent par ailleurs annuellement (pendant 2 à 3 jours) entre les sessions ordinaires et extraordinaires chaque fois que des fonds du budget ordinaire sont disponibles, ou lorsqu'un pays ou une institution hôte peuvent être trouvés.	La DG de l'UNESCO convoque la réunion du Comité en consultation avec le Gouvernement égyptien et le Président. En règle générale, le Comité se réunit une fois par an jusqu'à l'aboutissement du projet.
i. Langues interprétées lors des réunions	Deux : l'anglais et le français	Les principales langues utilisées au cours des réunions du Conseil du PISF sont l'anglais et le français.	Les réunions se déroulent entièrement en anglais.	L'interprétation est assurée en anglais et en français (seulement pour les sessions ordinaires et pour les sessions conjointes)	En anglais et en français (seulement pour les sessions ordinaires et extraordinaires ; les groupes de travail se passent généralement de	Le français et l'anglais sont les langues de travail du Comité.

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
		Aucune interprétation n'est disponible en raison du manque de fonds.		CIB/CIGB ; les groupes de travail se passent généralement de services d'interprétation pendant leur réunion en raison de restrictions financières).	services d'interprétation pendant leurs réunions en raison de contraintes budgétaires).	
j. Lieux des réunions	Les sessions ordinaires se tiennent au Siège de l'UNESCO. Les sessions extraordinaires se déroulent par voie électronique.	Siège de l'UNESCO	<p>PICG : Siège de l'UNESCO</p> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO:</u> Le Conseil se réunit si possible au cours d'une conférence régionale ou internationale sur les géoparcs mondiaux UNESCO. Si aucune conférence de ce type n'est prévue, la session sera reportée, sera tenue à distance ou aura lieu au Siège de l'UNESCO selon les ressources disponibles</p>	<p>Les sessions ordinaires du CIB se tiennent alternativement à Paris et dans un autre lieu hors Siège (lorsqu'un pays hôte peut être trouvé).</p> <p>Les sessions conjointes CIB/CIGB se tiennent à Paris lorsque c'est le cas de la session ordinaire du CIB.</p> <p>Les réunions des groupes de travail se tiennent soit à Paris, soit hors Siège (lorsqu'un pays ou une institution hôte peuvent être trouvés)..</p>	<p>Les sessions ordinaires et extraordinaires de la COMEST se tiennent alternativement à Paris et dans un autre lieu hors Siège (lorsqu'un pays hôte peut être trouvé). Les réunions des groupes de travail se tiennent à Paris ou hors Siège (lorsqu'un pays ou une institution hôte peuvent être trouvés).</p>	<p>Siège de l'UNESCO</p> <p>Toutefois, il peut se réunir ailleurs, avec le consentement du Gouvernement égyptien et de la DG, si la majorité des membres en conviennent.</p>
k. Budget global	<p><u>Organisation des réunions</u> 100% par d'autres sources</p> <p><u>Activités opérationnelles</u> 100% par d'autres sources</p> <p><u>Personnel de l'UNESCO :</u> 100% par d'autres sources</p>	<p><u>Organisation des réunions</u> \$ 25 000 du Programme ordinaire et \$ 50 000 de contributions en nature des partenaires (essentiellement pour couvrir leur participation à la réunion du Conseil du PISF)</p> <p><u>Activités opérationnelles</u> \$ 30 000 du Programme ordinaire et plus de \$ 12 millions de financements extrabudgétaires pour les projets en sciences fondamentales</p> <p><u>Personnel de l'UNESCO :</u> \$ 2 000 du Programme ordinaire</p>	<p><u>PIGG</u> <u>Organisation des réunions :</u> \$ 15 142 du Programme ordinaire</p> <p><u>Activités opérationnelles –</u> \$ 75 000 du Programme ordinaire ; \$ 60 000 de UISG et \$ 20 000 de Chine</p> <p><u>Personnel de l'UNESCO :</u> \$ 357 175 du Programme ordinaire</p> <p><u>PICG :</u> <u>Organisation des réunions :</u> \$ 15 142 du Programme ordinaire</p> <p><u>Activités opérationnelles –</u> \$ 50 000 du Programme ordinaire ; \$ 60 000 de UISG et \$ 20 000 de Chine</p> <p><u>Personnel de l'UNESCO :</u></p>	<p><u>Organisation des réunions</u> \$ 210 000 du budget ordinaire, et \$ 35 000 par collecte de fonds</p> <p><u>Activités opérationnelles :</u> \$ 13 000 du budget ordinaire</p> <p><u>Personnel de l'UNESCO :</u> \$ 284 000 du budget ordinaire (dépenses réparties entre le CIB (40 %), le CIGB (20 %) et la COMEST (40 %) dans le cadre d'un Secrétariat consolidé)</p>	<p><u>Organisation des réunions :</u> \$130 000 du budget ordinaire et \$ 15 000 par collecte de fonds</p> <p><u>Activités opérationnelles :</u> \$ 13 000 du budget ordinaire</p> <p><u>Personnel de l'UNESCO :</u> \$ 284 000 du budget ordinaire (dépenses réparties entre le CIB (40 %), le CIGB (20 %) et la COMEST (40 %) dans le cadre d'un Secrétariat consolidé)</p>	<p><u>Budget Global 2014-2016 :</u> Titre du projet : MUSÉE NATIONAL DE LA CIVILISATION ÉGYPTIENNE (NMEC) Recettes du projet : 3 303 004 USD Dépenses du projet : 1 886 119,79 USD Solde: 1 416 884,21 USD</p>

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			<p>\$ 185 075 du Programme ordinaire</p> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u> <u>Organisation des réunions :</u> Tous les coûts liés aux sessions du Conseil seront supportés par le géoparc mondial UNESCO hôte ou tout autre organisateur de la conférence. <u>Activités opérationnelles –</u> \$ 25 000 du Programme ordinaire ; \$ 135 000 des revenus du GGN et \$ 3 250 000 du revenu en nature du GGN <u>Personnel de l'UNESCO :</u> \$ 172 100 du Programme ordinaire</p>			
<b>2. BUREAU</b>						
a. Nombre de membres et durée des mandats	N/A	Le Bureau du Conseil scientifique se compose du Président du Conseil et de 2 Vice-Présidents élus par les membres du Conseil, ainsi que d'un Secrétaire exécutif et d'un Secrétaire exécutif adjoint de SC/PCB/CB.	<p><u>PIGG :</u> Le Bureau du PIGG se compose de 5 membres : le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Conseil du PIGG, dont le mandat dure deux ans. Le DG de l'UNESCO et le Secrétaire général de l'UISG, ou leurs représentants, sont membres de droit du Conseil, sans droit de vote.</p> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u> Le Bureau se compose de 5 membres : le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO, dont le mandat dure 2 ans. Le DG de l'UNESCO et le Président du</p>	En application de l'article 11 du Règlement intérieur, le Bureau se compose d'un (1) Président, de quatre (4) Vice-Présidents et d'un (1) Rapporteur, assisté par le Secrétaire général du CIB. Les Président, Vice-Présidents et Rapporteur assurent un mandat de deux (2) ans immédiatement renouvelable une fois seulement.	En application de l'Article 6 des Statuts, le Bureau se compose d'un (1) Président, de deux (2) Vice-Présidents et d'un (1) Rapporteur. En application de l'Article 9 du Règlement intérieur, le Bureau est assisté du Secrétaire exécutif de la COMEST. Les Président, Vice-Présidents et Rapporteur assurent un mandat de 2 ans immédiatement renouvelable une fois seulement.	Le bureau du Comité est constitué du Président, du Vice-Président et du Rapporteur, élus par le Comité et qui restent en poste jusqu'à l'élection de nouveaux membres du Comité au cours de la session suivante de la CG de l'UNESCO et peuvent être réélus pour un second mandat.



## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupes 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			GGN, ou leurs représentants, sont membres de droit du Bureau, sans droit de vote.			
b. Capacité intergouvernementale/personnelle/capacité d'expert	N/A	Ils siègent à titre personnel en tant qu'experts conformément aux Statuts.	Capacité d'expert	En application de l'Article 3 des Statuts, les membres du Bureau agissent en qualité d'experts indépendants, à titre individuel.	En application de l'Article 3 des Statuts, les membres du Bureau agissent en qualité d'expert indépendants, à titre individuel.	Le Président, le Vice-Président et le Rapporteur sont désignés à titre personnel. Le Bureau du Comité assure la coordination du travail du Comité et prend les dispositions nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du projet dans les limites des obligations et des responsabilités de l'UNESCO.
c. Fréquence et durée des réunions	N/A	L'UNESCO peut convoquer des réunions du Bureau dans l'intervalle entre les sessions du Conseil ou parallèlement à celles-ci, ou, si possible, les remplacer par des consultations du Bureau au moyen des technologies de l'information et de la communication.	<u>PIGG</u> : Le Comité du PIGG se réunit au moins une fois par an après la session fermée du Conseil du PIGG. La session dure au maximum une demi-journée.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Le Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO se réunit une fois par an immédiatement après la session du Conseil des géoparcs mondiaux de l'UNESCO. La session dure au maximum une demi-journée.	Les réunions du Bureau se tiennent en tant que de besoin, en fonction des questions nécessitant une décision de sa part. Le Bureau se réunit généralement dans le cadre d'une session ordinaire ou d'une réunion d'un groupe de travail pendant une heure ou deux, selon les points à aborder. De surcroît, le Bureau lance des consultations par courrier électronique sur toutes les questions urgentes susceptibles de se poser entre les réunions des groupes de travail.	Les réunions du Bureau se tiennent en tant que de besoin, en fonction des questions nécessitant une décision de sa part. Le Bureau se réunit généralement dans le cadre d'une session ordinaire ou d'une réunion d'un groupe de travail pendant une heure ou deux, selon les points à aborder. De surcroît, le Bureau lance des consultations par courrier électronique sur toutes les questions urgentes susceptibles de se poser entre les sessions ou entre les réunions des groupes de travail.	Le bureau du Comité, en consultation avec le Gouvernement égyptien, se réunit une fois par an jusqu'à l'aboutissement du projet.
d. Des observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou à prendre la parole ?	N/A	Non	<u>PIGG</u> : En général, le Comité du PIGG se réunit en session fermée. Le rapport des sessions du Bureau est diffusé auprès des membres du Conseil du PIGG et des États membres et Membres associés de l'UNESCO.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Oui, les observateurs sont autorisés à assister aux sessions et à prendre la parole,	Non	Non	Les représentants des États membres de l'UNESCO qui ne sont pas parties au Comité et les missions permanentes d'observation dépêchées auprès de l'UNESCO peuvent prendre part aux travaux du Comité en qualité d'observateurs. Les représentants des organisations intergouvernementales qui ont conclu des accords de représentation mutuelle avec l'UNESCO, ainsi que les observateurs des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales peuvent prendre part

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			mas ils ne disposent pas du droit de vote. Le rapport des sessions du Bureau est diffusé auprès des membres du Conseil et des États membres et Membres associés de l'UNESCO.			aux travaux du bureau. Tout observateur qui souhaite prendre la parole devant le Comité doit préalablement obtenir l'autorisation du Président.
e. Interprétation pendant les réunions	N/A	Non	Non	Oui. Cependant, le Bureau se passe généralement de services d'interprétation lorsqu'il se réunit hors Siège en raison de restrictions financières	Oui. Cependant, le Bureau se passe généralement de services d'interprétation lorsqu'il se réunit hors Siège en raison de restrictions financières.	L'interprétation est assurée pendant les réunions du bureau en français et en anglais.
f. Langues interprétées lors des réunions	N/A	N/A	Anglais	Anglais et français	Anglais et français	Anglais, français et arabe
g. Lieux des réunions	N/A	Dans les locaux de l'UNESCO ou en utilisant des moyens électroniques de communication.	<b>PIGG :</b> Au Siège de l'UNESCO. <b>Géoparcs mondiaux UNESCO :</b> Le Bureau se réunit si possible au cours d'une conférence régionale ou internationale sur les géoparcs mondiaux UNESCO. Si aucune conférence de ce type n'est prévue, la session sera reportée, sera tenue à distance ou aura lieu au Siège de l'UNESCO selon les ressources disponibles.	En tant que de besoin, soit à Paris soit hors Siège, selon le lieu où se tiennent les réunions des groupes de travail. Le Bureau organise également des consultations par courrier électronique sur les questions urgentes.	En tant que de besoin, soit à Paris soit hors Siège, selon le lieu où se tiennent les réunions des groupes de travail. Le Bureau organise également des consultations par courrier électronique sur les questions urgentes.	Le bureau se réunit au même moment que le Comité. Par conséquent, les réunions se tiennent généralement au siège de l'UNESCO ou ailleurs si toutes les parties en conviennent.
h. Des procès-verbaux des réunions du Bureau sont-ils établis ? Sont-ils distribués et à qui ?	N/A	Oui, il est diffusé auprès des membres du Conseil du PISF.	<b>PIGG :</b> Les sessions du Conseil et du Bureau du PIGG font l'objet d'un compte rendu. Le compte rendu des sessions fermées est diffusé auprès des membres du Conseil du PIGG et de l'UISG. Le compte rendu ainsi que l'ordre du jour et les présentations effectuées au cours des sessions publiques du PIGG peuvent être consultés sur le site de l'EGR.	Les conclusions et décisions du Bureau font l'objet d'un document diffusé auprès de l'ensemble du Comité.	Les conclusions et décisions du Bureau font l'objet d'un document diffusé auprès de l'ensemble de la Commission.	Oui. Ils sont distribués à tous les États-membres et participants aux réunions du Comité ; tous sont accessibles électroniquement à l'adresse : <a href="http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/museum-projects/international-campaign-for-nubia-museum-and-nmec/executive-committee/">http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/museum-projects/international-campaign-for-nubia-museum-and-nmec/executive-committee/</a>

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire	
			<u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Les rapports des sessions du Conseil et du Bureau sont rédigés par le Rapporteur et diffusés auprès des États membres et Membres associés de l'UNESCO.				
<b>3. REGLEMENT INTERIEUR</b>							
a. Qui adopte le règlement intérieur?	Le Conseil d'administration du FIPC.	À sa 2 <sup>de</sup> session, le Conseil scientifique a adopté son propre règlement intérieur, qui a été approuvé par le DG de l'UNESCO.	<b>PICG :</b> Le Conseil du PICG établit son propre règlement intérieur. Le Conseil du PICG définit le mandat du Comité scientifique. Le Bureau du PICG établit son propre règlement intérieur.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u> Le Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO établit son propre règlement intérieur. Le Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO établit son propre règlement intérieur.	En application de l'Article 8 de ses Statuts, le CIB adopte son propre règlement intérieur.	En application de l'Article 9 de ses Statuts, la COMEST établit son Règlement intérieur, qui est soumis au DG pour approbation.	Le Comité adopte les Règles de procédure par une décision prise en réunion plénière à la majorité simple de ses membres.	
b. Préparation de la réunion	i. Qui décide de l'ordre du jour?	Le DG prépare l'ordre du jour provisoire des sessions du Conseil d'administration. L'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire du Comité comprend : (a) les points que le Conseil d'administration a décidé d'y inscrire lors de sessions antérieures ; (b) les points proposés par les membres du Conseil d'administration ; (c) les points proposés par le DG. Le Président soumet l'ordre du jour provisoire à l'approbation du Conseil d'administration à l'ouverture de la session.	L'ordre du jour des sessions du Conseil est établi par le Secrétaire exécutif du PISF, qui est le représentant du DG, mentionné à l'article 1.2, d'ordinaire après consultation du Président du Conseil. Le représentant du DG peut cependant inviter les membres du Conseil à proposer l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour.	<b>PICG :</b> Le Secrétariat du PICG rédige le projet d'ordre du jour avec l'appui de l'UNESCO et de l'UISG. L'ordre du jour est ensuite transmis au Conseil qui peut y apporter des modifications.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO :</u> Le Secrétariat des géoparcs mondiaux UNESCO rédige le projet d'ordre du jour. L'ordre du jour est ensuite transmis au Conseil qui peut y apporter des modifications	En application de l'article 9 du Règlement intérieur, l'ordre du jour des sessions du CIB est élaboré par le DG en consultation avec le Bureau du Comité. L'ordre du jour des sessions conjointes CIB/CIGB est élaboré par le DG en consultation avec les présidents du CIB et du CIGB.	En application de l'Article 9 des Statuts, l'ordre du jour des sessions de la COMEST est élaboré par le DG en consultation avec le Président de la Commission.	Le Comité adopte son ordre du jour à l'ouverture de chaque session sur la base des documents préparés par le Secrétariat.

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
ii. Date limite d'envoi des documents ?	Les documents sont envoyés aux membres du Conseil d'administration chaque année en janvier. Le Conseil d'administration du FIPC se réunit en session ordinaire en février.	2 semaines avant la réunion du Conseil du PISF.	<u>PIGG</u> : Les documents sont envoyés environ 1 mois à l'avance aux États membres et Membres associés, ainsi qu'aux membres du Conseil du PIGG.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Le projet d'ordre du jour est envoyé 6 semaines avant la session.	En application de l'article 3 du Règlement intérieur, l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires est envoyé 60 jours à l'avance. Tous les autres documents de travail sont généralement envoyés 3 à 4 semaines à l'avance.	En application de l'Article 3 du Règlement intérieur, l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires est envoyé 60 jours à l'avance, tandis que l'ordre du jour des sessions extraordinaires est envoyé trente (30) jours à l'avance. Tous les autres documents de travail sont généralement envoyés 3 à 4 semaines à l'avance.	Il n'existe pas de règle spécifique pour déterminer le délai de transmission des documents. Toutefois, le Secrétariat applique le même délai de distribution que les comités analogues, c'est-à-dire au moins six semaines avant le début de la session. Les documents de travail sont préparés en français et en anglais.
iii. Sont-ils envoyés sous forme de papier ?	Les documents sont envoyés au format papier lors des sessions ordinaires du Conseil d'administration.	Seules des versions électroniques sont envoyées à l'avance afin de réduire les coûts. Des exemplaires imprimés sont fournis pendant la réunion.	Tous les documents sont envoyés par voie électronique	Non. Tous les documents de travail sont envoyés par courrier électronique.	Non. Tous les documents de travail sont envoyés par courrier électronique	Pour assurer une meilleure efficacité et une « politique respectueuse de l'environnement », les documents ne sont plus envoyés sur papier. Les documents sont téléchargés et envoyés aux membres du Comité par courrier électronique à la date butoir fixée pour le dépôt de documents. Tous les documents sont téléchargés sur la <a href="#">page Web</a> .
iv. Pouvez-vous choisir de ne pas recevoir de documents papier ?	Non	Oui	Tous les documents sont envoyés	Non. Tous les documents de travail sont envoyés par courrier électronique.	Tous les documents de travail sont envoyés par courrier électronique.	Pour assurer une meilleure efficacité et une « politique respectueuse de l'environnement », plus aucune copie imprimée des documents n'est envoyée aux États parties/membres du Comité.
v. Qui décide du calendrier ?	Le Conseil d'administration.	Le Président du PISF et le Secrétaire exécutif du PISF.	Le Secrétariat	Le DG, en consultation avec le Bureau du Comité.	Le DG, en consultation avec le Président de la Commission.	Le Comité adopte le calendrier de ses travaux à l'ouverture de chaque session.
vi. Qui convoque la réunion ?	Le DG informe les membres du Conseil d'administration, de la date et du lieu des sessions ordinaires et extraordinaires. Le Conseil d'administration se réunit en session ordinaire une fois par an. Il peut se réunir en session extraordinaire par le biais de moyens électroniques sur convocation du DG de	L'UNESCO	DG	DG	DG	Le Président du Comité envoie des lettres d'invitation aux membres du Comité au nom de la Directrice générale de l'UNESCO.

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
	l'UNESCO ou à la demande écrite de la majorité simple de ses membres.					
vii. Possibilité d'organiser des réunions par vidéoconférence?	La vidéoconférence est utilisée pour les sessions extraordinaires.	Oui, c'est possible.	Pas encore	Les visioconférences ne représentent pas une solution pratique pour les séances plénières ou les réunions des grands groupes de travail compte tenu du nombre de participants et des différences de fuseau horaire des différents experts répartis dans le monde. Le Comité étudiera néanmoins la possibilité de recourir aux visioconférences ou aux conférences téléphoniques pour les petits groupes (4 pers. max.) chargés de rédiger des chapitres spécifiques de ses rapports.	Les visioconférences ne représentent pas une solution pratique pour les séances plénières ou les réunions des grands groupes de travail compte tenu du nombre de participants et des différences de fuseau horaire des différents experts répartis dans le monde. La Commission étudiera néanmoins la possibilité de recourir aux visioconférences ou aux conférences téléphoniques pour les petits groupes (4 pers. max.) chargés de rédiger des chapitres spécifiques de ses rapports.	Le recours aux téléconférences/réunions par visioconférence peut être envisagé pour des réunions informelles (bien qu'il puisse se poser le problème de l'interprétation). Toutefois, pour une plus réunion plus importante, cette possibilité devient difficile en raison du décalage horaire entre les États parties, des contraintes liées à l'organisation des débats, des processus et procédures de vote, etc.)
viii. Possibilité d'organiser des sessions extraordinaires ? Si oui, selon quelles modalités?	Des sessions extraordinaires peuvent être convoquées par le DG de l'UNESCO ou à la demande écrite de la majorité simple de ses membres.	Non	<u>PIGG</u> : Ce n'est pas prévu dans les Statuts.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Le Conseil peut décider de la tenue de sessions extraordinaires, dont les coûts sont couverts par des ressources extrabudgétaires ; sur demande du Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO.	Oui, en application de l'article 2 du Règlement intérieur, des sessions extraordinaires du Comité peuvent être convoquées à l'initiative du DG ou à la demande d'au moins deux tiers des membres, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.	Oui, en application de l'Article 5 des Statuts, des sessions extraordinaires de la Commission peuvent être convoquées par le DG à la demande du Président de la Commission, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires.	Il n'existe dans les Règles de procédures aucune disposition prévoyant des sessions extraordinaires.
ix. Désignez-vous des sous-groupes ou des sous-comités ? Si oui, pour quelle durée et quelles tâches ?	Le Conseil d'administration peut, chaque fois qu'il le juge nécessaire, établir des groupes de travail dont il nomme les membres.	Le Bureau peut constituer une équipe spéciale centrale et des équipes spéciales régionales afin de promouvoir et assurer la coordination des actions du PISF spécifiques aux régions. Pour ce faire, le Bureau peut inviter les membres du Conseil issus de chaque région à prendre part aux activités de l'équipe spéciale	Non	Oui, le Comité constitue des groupes de travail ad hoc. ; les groupes de travail sont constitués afin d'établir les rapports respectifs du CIB. Ils sont dissous une fois les rapports terminés.	Oui, le Comité constitue des groupes de travail ad hoc. ; les groupes de travail sont constitués afin d'établir les rapports respectifs de la COMEST. Ils sont dissous une fois les rapports terminés.	N/A

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

		Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
			concernée et confier à certains des membres du Conseil la charge de coordinateur régional.				
c. Prise de décision	i. Qui prépare les projets de décisions?	Le Secrétariat du FIPC prépare les projets de décisions débattues et adoptées lors des sessions ordinaires annuelles.	Le Conseil du PISF est un Comité consultatif de catégorie V et ne prépare pas lui-même de décisions. Le Secrétariat peut se charger de cet aspect. Cependant, des recommandations peuvent être formulées et un rapport sur l'état d'avancement est régulièrement soumis à la Conférence générale.	<u>PIGG</u> : Après chaque session, le Conseil présente un rapport sur ses travaux et ses recommandations au Bureau. Le rapport est diffusé auprès de l'UISG, des États membres et des Membres associés de l'UNESCO.  <u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> : Après chaque session, le Conseil présente un rapport sur ses travaux et ses décisions au Bureau. Le rapport est diffusé auprès des États membres et des Membres associés de l'UNESCO.	Le CIB ne rend pas de décisions. Il formule des avis et des recommandations (Article 7 de ses Statuts) ; tous les projets d'avis et de recommandations sont élaborés par les groupes de travail. Ils sont ensuite soumis au Comité pour examen et adoption en séance plénière.	La COMEST ne rend pas de décisions. Elle établit des rapports et formule des recommandations (Article 9 de ses Statuts); tous les projets de rapport et de recommandations sont élaborés par les groupes de travail et sont soumis pour examen et adoption à la Commission en séance plénière.	Les projets de résolutions/décisions sont proposés dans les documents de travail préparés par le Secrétariat. Les États parties/membres du Comité peuvent proposer des projets de résolutions/décisions.
	ii. Date limite de soumission de nouveaux projets de décisions ou des amendements par les États membres?	–	N/A	Les décisions du Conseil ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.	Le CIB est un organe consultatif composé d'experts indépendants agissant à titre individuel ; cette question est donc sans objet. Néanmoins, les États membres du CIGB peuvent faire un retour sur les avis et recommandations du CIB, qui est pris en compte selon qu'il convient.	La COMEST est un organe consultatif composé d'experts indépendants agissant à titre individuel ; cette question est donc sans objet. Néanmoins, les États membres peuvent faire un retour sur les rapports et recommandations de la COMEST, qui est pris en compte selon qu'il convient.	Les projets de résolutions et d'amendements peuvent être proposés par les participants et doivent être transmis par écrit au Secrétariat du Comité, qui les communique à tous les participants. En règle générale, aucun projet de résolution ou d'amendement n'est examiné ou soumis au vote s'il n'a pas été communiqué suffisamment à l'avance à tous les participants dans les langues de travail du Comité.
	iii. Les observateurs sont-ils autorisés à participer/prendre la parole ?	–	Oui, ils y sont même encouragés.	Oui, mais ils ne disposent pas du droit de vote.	Les observateurs sont autorisés à participer aux réunions publiques du CIB (Article 4 de ses Statuts). Le Président leur donne la parole si le temps imparti le permet.	Les observateurs sont autorisés à participer aux séances publiques de la COMEST (Article 4 de ses Statuts). Le Président leur donne la parole si le temps imparti le permet.	Les règles sont les mêmes que celles régissant la participation aux réunions. Les observateurs peuvent participer sans droit de vote et doivent demander l'autorisation du Président pour intervenir.

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
iv. Modalités d'adoption des décisions	Le Conseil d'administration adopte toutes décisions et recommandations qu'il juge appropriées, dans le champ défini par les Statuts du Fonds. Chaque décision est adoptée à l'issue du débat sur le point concerné de l'ordre du jour. Sauf dispositions contraires, les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents et votants. Les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non-votants.		<p><u>PIGG</u> :</p> <p>Après chaque session, le Conseil présente un rapport sur ses travaux et ses recommandations au Bureau. Le rapport est diffusé auprès de l'UISG, des États membres et des Membres associés de l'UNESCO.</p> <p><u>Géoparcs mondiaux UNESCO</u> :</p> <p>Après validation par les équipes d'évaluation des candidatures proposées et sur décision du Conseil, le Bureau recommande au DG d'inclure un point à l'ordre du jour du Conseil exécutif de l'UNESCO, lui demandant d'approuver les nominations décidées par le Conseil. Les informations relatives aux nominations sont présentées au Conseil exécutif dans un document d'information</p>	En application de l'Article 7 des Statuts, les avis et recommandations du CIB sont adoptés par consensus. Toutefois, tout membre du CIB a le droit de faire conserver une trace écrite d'une autre opinion qui aurait été émise.	Les rapports et recommandations de la COMEST sont adoptés par consensus.	Les résolutions/décisions ou recommandations sont adoptées principalement par consensus. Toutefois, en cas d'absence de consensus, le vote peut intervenir.
<b>4. RELATIONS AVEC LA CONFERENCE GENERALE (CG) ET LE CONSEIL EXECUTIF ET LES AUTRES ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX</b>						
a. Soumission formelle des propositions concernant le programme et le budget de l'UNESCO ? Si oui, comment ?	Non	Oui, des rapports sont régulièrement soumis au Conseil exécutif et à la Conférence générale.	Non	Non	Non	N/A
b. Comment assurez-vous le suivi des résolutions de la Conférence générale (CG)	Les résolutions de la CG sont présentées au Conseil d'administration du FIPC – le cas échéant – lors de la session ordinaire annuelle.	Les résolutions sont mises en œuvre par le Conseil du PISF et le Secrétariat à travers des activités, des programmes et des initiatives dans les domaines liés aux sciences fondamentales et à l'enseignement des sciences, des technologies, de	Si nécessaire, en prenant contact avec le Bureau du PIGG ou le Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO	Si une résolution concerne le CIB, le Secrétariat de celui-ci en informe le Président en vue d'en assurer le suivi de la manière la plus adaptée – la question est soit portée à l'ordre du jour du Bureau, soit à celui du Comité en séance plénière.	Si une résolution concerne la COMEST, le Secrétariat de celle-ci en informe le Président en vue d'en assurer le suivi de la manière la plus adaptée – la question est soit portée à l'ordre du jour du Bureau, soit à celui de la Commission en séance plénière.	Le suivi des résolutions de la CG est assuré dans le cadre de la mise en œuvre des éléments pertinents des Conventions culturelles inscrits à l'ordre du jour. Pour les demandes spécifiques adressées par la CG à l'Assemblée générale, le suivi est assuré à travers l'inscription d'un point spécifique à

## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
		l'ingénierie et des mathématiques (STIM).				l'ordre du jour (par exemple suivi de la Résolution 38 C/101).
c. Le Conseil exécutif peut-il faire appel à votre expertise dans votre domaine de compétence?	Le cas échéant.	Oui, principalement sur des thèmes liés aux sciences fondamentales et à l'enseignement des STIM.	Oui	À la demande ou en tant que de besoin.	À la demande ou en tant que de besoin.	Des contributions régulières sont fournies au Conseil exécutif à travers un enrichissement des documents ou la fourniture d'éléments de réponse/discussions pendant les débats.
d. Faites-vous rapport sur vos activités à la Conférence générale (CG)/au Conseil exécutif plus d'une fois par période quadriennale ?	Depuis la revitalisation du Fonds en 2011, un rapport sur ses activités est systématiquement présenté à chaque session de la CG.	Oui, des rapports sont régulièrement soumis au Conseil exécutif et à la Conférence générale.	PICG : Le Conseil du PICG et des Géoparcs mondiaux UNESCO soumet un rapport à chaque session de la CG de l'UNESCO dans le cadre d'un rapport conjoint du PIGG.	Oui, 2 fois tous les 4 ans, dans le cadre d'un document REP destiné à la CG.	Oui, 2 fois tous les 4 ans, dans le cadre d'un document REP destiné à la CG.	Le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune de ses sessions.
e. Comment procédez-vous au suivi des décisions du Conseil exécutif	Les décisions sont débattues – le cas échéant – lors de la session ordinaire annuelle du Conseil d'administration du FIPC.	Par le biais de programmes de travail, de stratégies de mise en œuvre et d'indicateurs de performance dans le domaine des sciences fondamentales.	Si nécessaire, en prenant contact avec le Bureau du PICG et du Bureau des géoparcs mondiaux UNESCO	Si une décision concerne le CIB, le Secrétariat de celui-ci en informe le Président en vue d'en assurer le suivi de la manière la plus adaptée – la question est soit portée à l'ordre du jour du Bureau, soit à celui du Comité en séance plénière.	Si une décision concerne la COMEST, le Secrétariat de celle-ci en informe le Président en vue d'en assurer le suivi de la manière la plus adaptée – la question est soit portée à l'ordre du jour du Bureau, soit à celui de la Commission en séance plénière.	Le suivi des décisions du Conseil exécutif ayant trait aux missions du Comité est examiné lors des réunions du Comité.
f. Existe-t-il un cadre spécifique pour collaborer avec d'autres organismes internationaux et intergouvernementaux ?	Les Secrétariats du FIPC et du FIDC échangent systématiquement des informations sur les projets dont le cofinancement est recommandé.	Oui	Il n'existe aucun cadre spécifique. Certains des projets du PICG font également l'objet d'un soutien ou d'une collaboration avec des programmes ou projets du Programme hydrogéologique international (PHI). Au sein du programme des Géoparcs mondiaux UNESCO, il existe une collaboration avec le MAB et WHC.	Le Président du CIB est membre <i>ex-officio</i> de la COMEST. Les autres coopérations se font au cas par cas.	Les présidents des 5 programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO (COI, MAB, MOST, PICG et PHI), du CIB et du CIGB, ainsi que ceux du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), du Conseil international des sciences sociales (CISS), du Conseil international pour la science (CIUS) et de la Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux sont invités à participer aux travaux de la Commission (en qualité de membres <i>ex-officio</i> ). Les autres coopérations se font au cas par cas.	Pour assurer une approche de coopération plus structurée entre l'institution culturelle en Égypte et à l'étranger, un échange d'informations et des programmes communs de coopération peuvent être envisagés afin de promouvoir la coopération, la cohérence et les synergies entre les musées et les institutions universitaires. Le principal but est d'identifier les possibilités pour une meilleure synergie dans les domaines de coopération mutuelle. Cela a été le cas à plusieurs reprises dans le cadre des deux projets (Assouan et NMEC).



## Matrice des Co-Présidents

### Sous-Groupe 2 : Structure, composition et méthodes de travail des organes internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO (OII)

#### Ordre du jour Point 7 : FONDS INTERNATIONAUX, PROGRAMMES INTERNATIONAUX ET ORGANES D'EXPERTS INTERNATIONAUX

	Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)	Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)	Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG)	Comité international de bioéthique (CIB)	Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)	Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire
<b>5. AUTRES OBSERVATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX</b>						
	Non	Non	N/A	Le suivi de la résolution 38 C/101 a été examinée avec la COMEST à notre session de septembre 2016. Les conclusions de nos débats vous ont été adressées par courrier, dans une lettre signée par moi-même et par le Président de la COMEST, le 16 décembre 2016.	Le suivi de la résolution 38 C/101 a été examinée avec le CIB à notre session de septembre 2016. Les conclusions de nos débats vous ont été adressées par courrier, dans une lettre signée par moi-même et par le Président du CIB, le 16 décembre 2016.	–
<b>6. REFERENCE/HYPERLIEN VERS LES DOCUMENTS STATUTAIRES, Y COMPRIS RESOLUTIONS CG CREANT CES ORGANES ET LES DECISIONS CORRESPONDANTES DU CONSEIL EXECUTIF</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">187 EX/22</a> : Projet d'amendement aux Statuts du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)</li> <li>- <a href="#">187 EX/Décisions</a></li> <li>- <a href="#">187 EX/55 Partie I</a></li> <li>- <a href="#">Résolution 18 C/3.322</a> : Création du Fonds international pour la promotion de la culture de l'UNESCO (FIPC) et approbation de ses Statuts</li> <li>- <a href="#">36 C/REP/24</a> : Rapport sur les amendements aux Statuts du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC)</li> <li>- <a href="#">38 C/69</a> : Réorientation du Programme de bourses UNESCO-Aschberg pour artistes et modification du Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Décision 169 EX/3.5.1</a> (avril 2004) incluant les Statuts approuvés du Conseil scientifique du PISF ;</li> <li>• <a href="#">Résolution 32 C/14</a></li> <li>• <a href="#">Résolution 32 C/15</a> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement intérieur du Conseil du PISF ;</li> <li>• <a href="#">Décision 167 EX/3.4.2</a> - Rapport du DG sur le PISF ;</li> <li>• <a href="#">165e session du Conseil exécutif</a> – Rapport du DG sur les résultats de l'étude de faisabilité concernant la création d'un programme international relatif aux sciences fondamentales :</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statuts du Programme international de géosciences et des géoparcs (PIGG) (38 C/14 Annexe I) et Directives opérationnelles pour les géoparcs mondiaux UNESCO (38 C/14 Annexe II) : <a href="http://unesdoc.unesco.org/imaget/0023/002345/234539f.pdf">http://unesdoc.unesco.org/imaget/0023/002345/234539f.pdf</a></li> <li>- Directives opérationnelles pour le Programme international de géosciences (PICG) : <a href="http://www.unesco.org/new/financeadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/IGCP_Operational_Guidelines_April_2016_web.pdf">http://www.unesco.org/new/financeadmin/MULTIMEDIA/HQ/SC/pdf/IGCP_Operational_Guidelines_April_2016_web.pdf</a> (en anglais)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolution de la CG : <a href="#">Résolution 27 C/ 5.15</a></li> <li>- Décision du Conseil exécutif : <a href="#">Décision 154 EX/8.4</a></li> <li>- <a href="#">Statuts du CIB</a></li> <li>- <a href="#">Règlement intérieur du CIGB</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolution de la CG : <a href="#">Résolution 29 C/13</a></li> <li>- Décision du Conseil exécutif : <a href="#">Décision 154 EX/3.4.2</a></li> <li>- <a href="#">Statuts de la COMEST</a></li> <li>- <a href="#">Règlement intérieur de la COMEST</a></li> </ul>	<a href="http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/museum-projects/international-campaign-for-nubia-museum-and-nmec/executive-committee/">http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/museums/museum-projects/international-campaign-for-nubia-museum-and-nmec/executive-committee/</a>